



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 132062

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les préoccupations et les revendications du monde combattant. Les associations représentatives du monde combattant ont pris acte des avancées positives adoptées par le Gouvernement et le Parlement en 2011, en l'occurrence le passage à l'indice 44 pour le calcul de la retraite du combattant, l'augmentation de la valeur du point des pensions militaires et d'invalidité et la nomination d'un secrétaire d'État spécifiquement chargé des anciens combattants. Toutefois, elles s'inquiètent du projet de réforme de refonte du code des pensions militaires d'invalidité et s'indignent qu'aucun représentant des anciens combattants ne siège avec voix délibérative au sein de la commission supérieure de codification. Ce faisant, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132062

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)